

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 1<sup>er</sup> mars 2010 à 19 h 30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauregard  
Les conseillers : M. Marc Bachand  
M. Conrad Daviau  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard

**Était absent :** M. Stéphane Beauchemin

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

34-03-2010

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption des procès-verbaux des sessions du 1<sup>er</sup> et du 11 février 2010;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;
7. Fête des bénévoles de l'année 2009 – Demande d'aide financière;
8. Fête des bénévoles de l'année 2009 – Nomination du bénévole de l'année 2009;
9. Liste des comptes;
10. Demande du conseil d'établissement de l'École St-Jean-Baptiste;

11. Demande de la Municipalité du Village de Roxton Falls – Transfert du MTQ de l’entretien d’hiver et d’été de la rue Racine/Rang Petit 11;
12. Divers :
  - 12.1. Approbation du règlement d’emprunt no. 07-2010 décrétant l’achat d’un véhicule incendie citerne auto-pompe d’un montant maximal de 350 000 \$;
  - 12.2. Liste des personnes endettées – Ventes pour taxes;
  - 12.3. Liste des personnes endettées – Retrait de la propriété de Mme Janet Éthier de la procédure de ventes pour taxes (Rés. 30-02-2010);
  - 12.4. Collecte des plastiques blancs servant à l’emballage des balles de foin;
  - 12.5. Adhésion 2010 au COGEBY;
  - 12.6. Rechargement du chemin Quartier-Auger et du rang Charlebois;
  - 12.7. Soumission 2010 pour l’épandage de l’abat-poussière;
13. Rapport des comités;
14. Correspondance;
15. Questions de l’assemblée;
16. Levée de l’assemblée.

Le varia reste ouvert pour l’ajout de points en cours de séance.

35-03-2010

4. **Adoption des procès-verbaux des sessions du 1<sup>er</sup> et du 11 février 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et du 11 février 2010;

CONSIDÉRANT QU’à la lecture de la page 3339, résolution numéro 21-02-2010 du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2010, on peut y lire : « ...il y a lieu de modifier le règlement 254-2010... » et qu’on aurait dû y lire ce qui suit :

- ATTENDU QU’il y a lieu de modifier le règlement 254-2009 puisque les taxes de service reliées au service des égouts doivent être inscrites à ce règlement;

CONSIDÉRANT QU’à la lecture de la page 3341, résolution numéro 22-02-2010 (ARTICLE 6) du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2010, on peut y lire : « La rémunération prévue à l’article 2 est indexée... », et qu’on aurait dû y lire ce qui suit :

- La rémunération prévue à l’article 3 est indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter de l’an 2011.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard  
appuyé par M. Marc Bachand

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés avec les corrections mentionnées ci-dessus.

Adoptée

36-03-2010

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

37-03-2010

6. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

38-03-2010

7. **Fête des bénévoles de l'année 2009 – Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE le comité 2009 de la soirée des bénévoles demande la participation financière de la municipalité pour la moitié du tarif de location de la salle communautaire soit 150 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder l'aide financière de 150 \$.

Adoptée

39-03-2010

8. **Fête des bénévoles de l'année 2009 – Nomination du bénévole de l'année 2009**

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Stéphane Beauchemin comme bénévole de la Municipalité du Canton de Roxton pour l'année 2009.

Adoptée

40-03-2010

9. **Liste des comptes**

Salaires nets du mois de février 2010 incl. rém. des élus	8 654,36\$
Receveur général du Canada - D. A. S. février 2010	704,28\$
France Rochette - entretien ménager	230,00\$
Fabrique St-Jean-Baptiste - déneigement	939,00\$
Cadir - quote-part 2010	7 000,00\$
Maison Jeunesse - quote-part 2010	5 000,00\$
Bibliothèque de Roxton Falls - quote-part 2010	2 000,00\$
Régie intermunicipale Roxton Falls - quote-part 2010	10 000,00\$
Loisirs de Roxton Falls - quote-part 2010	6 000,00\$
Paul Coderre - remboursement de taxes payées en trop	323,25\$
Petite caisse - poste, commande d'entretien, etc	143,86\$
Tapis & Céramique Gauthier - tapis	1 496,72\$
E. Côté & Fils - plinthe, pinceau	10,65\$
Marcelle Gagné - remboursement Loisirs	35,00\$
Société Canadienne des Postes - Écho des Chutes	127,76\$
PG Govern	509,97\$
Services Informatique Robert Lachaine	156,90\$
Mégaburo - service photocopies	114,17\$
Publications du Québec -m. à j. normes ouvrages routiers	78,61\$
MRC d'Acton - cours d'eau Br 30 et 31, rivière Jaune	16 607,90\$
MRC d'Acton - 1er versement quote-part 2010	55 246,50\$
MRC d'Acton - classeur	28,22\$
Ramonage Expert - ramonage de cheminée	67,73\$
Stéphane Beauregard - frais déplacement CDRN	8,00\$
Daniel Ferland - contrat déneigement	23 143,23\$
Soudure Paul Filion - pièce pour gratte tracteur	50,71\$
SAAQ - immatriculation	961,00\$
Paframa - essence	122,00\$
E. Côté - lave-glace	3,15\$
Sani-Éco - Ordures mars 2010	6 360,51\$
Sani-Éco - 4 rouleaux de plastique	270,90\$
Ville d'Acton - service préventionniste - janvier	560,00\$
Construction Michel Beauregard - estrade	375,09\$

Ville d'Acton Vale - entente cour municipale	1 194,85\$
Fonds de l'information foncière - mutations	9,00\$
S. Duclos Électrique - plinthe	284,15\$
S. Duclos Électrique - fixture fluorescent	1 181,24\$
Municipalité du Village de Roxton Falls - service égout	3 621,00\$
S. Duclos Électrique – vérif., entretien, pièces pour pompe	939,06\$
Mun. Village Roxton Falls, service des PR février 2010	678,50\$
COGEBY – abonnement annuel	50,00\$
Hydro-Québec – bâtisse	992,46 \$
Hydro-Québec – éclairage public	178,14\$
Régie intermunicipale de Roxton – Soirée des bénévoles	150,00\$
Cooptel	225,70\$
Bell	68,27\$

TOTAL : 156 901,84 \$\$

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par M. Marc Bachand  
et résolu à l'unanimité des conseillers que ces comptes soient payés et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

41-03-2010

11. **Demande de la Municipalité du Village de Roxton Falls – Transfert du MTQ de l'entretien d'hiver et d'été de la rue Racine/Rang Petit 11**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls a été approchée par le ministère des Transports afin de prendre en charge l'entretien d'hiver et d'été de la rue Racine/rang Petit 11, de même qu'une partie de la route 139 et de 222;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls est intéressée par ce contrat d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports exige que la Municipalité du Canton de Roxton adopte une résolution par laquelle elle consent à ce que le Village de Roxton Falls soit responsable de l'entretien du rang Petit 11 (partie asphaltée);

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Roxton n'est aucunement intéressé à reprendre l'entière responsabilité du rang Petit 11;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- de consentir à ce que la Municipalité du Village de Roxton Falls conclut une entente avec le ministère des Transports du Québec pour l'entretien du rang Petit 11/rue Racine
- que la Municipalité du Canton de Roxton se dégage de tous frais pouvant découler de la conclusion de cette entente d'entretien;
- le conseil avise le Village de Roxton Falls qu'advenant que le ministère des Transports remette l'entière responsabilité du rang Petit 11/rue Racine à la municipalité suite à la conclusion de l'entente mentionnée ci-haut; il remettra l'entière responsabilité de cette route à la Municipalité du Village de Roxton Falls;

Adoptée

42-03-2010

12.1 **Approbation du règlement d'emprunt no. 07-2010 décrétant l'achat d'un véhicule incendie citerne auto-pompe d'un montant maximal de 350 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls a adopté un règlement d'emprunt numéro 07-2010 décrétant l'achat d'un véhicule citerne auto-pompe d'un montant maximal de 350 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit un emprunt maximal de 250 000 \$ et une mise de fonds de 100 000 \$ provenant de sa réserve financière prévue à cet effet et de ses surplus accumulés;

CONSIDÉRANT QUE cet emprunt sera remboursé sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de cet emprunt, chaque municipalité partie à l'entente, soit le Village de Roxton Falls et le Canton de Roxton devront payer une contribution annuelle;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement d'emprunt no. 07-2010 décrétant l'achat d'un véhicule incendie citerne auto-pompe.

Adoptée

43-03-2010

12.2 **Liste des personnes endettées – Ventes pour taxes**

Il est proposé par M. Conrad Daviau  
appuyé par M. Bernard Bédard  
et résolu à l'unanimité des conseillers que la propriété de Les  
Érablières J. B. Massé inc. (matricule 7949-50-4616) soit mise en  
vente pour défaut de paiement des taxes. Que cette résolution soit  
transmise à la MRC d'Acton.

Adoptée

44-03-2010

12.3 **Liste des personnes endettées – Retrait de la propriété de  
Mme Janet Éthier de la procédure de ventes pour taxes (Rés. 30-  
02-2010)**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 30-02-2010 la propriété de  
Mme Janet Éthier était mise en vente pour non-paiement des  
taxes;

CONSIDÉRANT QUE Mme Éthier a acquitté une partie des taxes  
dues;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par M. Bernard Bédard  
et résolu à l'unanimité des conseillers de retirer cette propriété de  
la procédure.

Adoptée

45-03-2010

12.4 **Collecte des plastiques blancs servant à l'emballage des balles  
de foin**

CONSIDÉRANT QUE les plastiques blancs servant à emballer  
les balles de foin génèrent un volume important de déchets;

CONSIDÉRANT QUE ces collectes aident à réduire le tonnage  
de matières résiduelles acheminées au site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE la récupération de cette matière aide à  
protéger l'environnement ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland  
appuyé par M. Marc Bachand

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- ✓ Que la municipalité offrira aux producteurs agricoles une collecte spéciale à raison de 4 fois par année pour les plastiques blancs ayant servi à emballer les balles de foin.
- ✓ Que des frais de 40 \$ annuellement seront chargés aux producteurs qui participeront à la collecte.
- ✓ Que les producteurs agricoles devront obligatoirement utiliser les sacs prévus à cette fin et que ces sacs seront en vente au bureau municipal au coût de 1 \$ l'unité.
- ✓ Que Sani-Éco offre le service de collecte à raison de 125 \$ / l'heure;

Adoptée

46-03-2010

12.5 **Adhésion 2010 au COGEBY**

Il est proposé par M. Marc Bachand  
appuyé par M. Conrad Daviau  
et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre  
abonnement au COGEBY pour l'année 2010 au montant de 50 \$.

Adoptée

47-03-2010

12.6 **Rechargement du chemin Quartier-Auger et du rang Charlebois  
- Demande de soumissions**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit recharger le  
Quartier-Auger (à partir de la route 241 jusqu'à la jonction du  
chemin Bachand) ainsi que le rang Charlebois (à partir du  
Quartier-Auger jusqu'à la limite du village);

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, tout achat de fourniture de  
plus de 25 000 \$ doit être fait au moyen de soumissions par  
invitation envoyées auprès d'au moins deux fournisseurs;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- ✓ Que des invitations à soumissionner soient transmises aux  
entrepreneurs suivants :
  - Alain Boyer excavation;
  - Excavation Yannick Cabana;
  - Daniel Ferland;
  - Excavation A. R. Valois inc.

- ✓ Que le résultat des soumissions sera basé sur le prix à la tonne métrique;
- ✓ Qu'un prix sera demandé pour du gravier concassé et/ou de la pierre concassée (MG-20);
- ✓ Qu'après compaction, l'épaisseur du gravier devra être de 4 pouces;
- ✓ Que le prix à la tonne métrique devra inclure le matériel, le transport du matériel, l'épandage au moyen d'une niveleuse ainsi que le compactage au moyen d'un rouleau compacteur;
- ✓ Que le billet de pesée sera obligatoire pour chaque voyage;
- ✓ Que les travaux devront être exécutés entre le 14 et le 18 juin 2010;
- ✓ Qu'une clause relative aux travaux retardés ou non commencés prévoyant le paiement d'une compensation pour les dommages au coût de 100 \$ / jour soit incluse dans le devis;

Adoptée

48-03-2010

12.7 **Soumission 2010 pour l'épandage de l'abat-poussière**

CONSIDÉRANT QUE comme à chaque année de l'abat-poussière sera épandu sur les chemins de gravier et que le produit utilisé sera du chlorure de calcium liquide 35 %;

CONSIDÉRANT QUE l'abat-poussière pourra être épandu aussitôt que la période de dégel sera terminée et lorsque la température le permettra;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, tout achat de fourniture de plus de 25 000 \$ doit être fait au moyen de soumissions par invitation envoyées auprès d'au moins 2 fournisseurs;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers d'envoyer des

invitations à soumissionner aux entrepreneurs suivants :

- Calclo inc.
- Somavrac C. C. inc.
- Multi-routes inc.
- Entreprises Bourget.

Les soumissions devront être déposées au bureau municipal au

plus tard le 31 mars 2010 à 10 h 00 et seront ouvertes le même jour à la même heure.

Adoptée

13. **Rapport des comités**

M. Conrad Daviau

Loisirs de Roxton Falls : Souper du temps des sucres à la salle communautaire le 6 mars 2010.

M. Marc Bachand

CADIR : Assemblée générale annuelle

Mme Diane Ferland

CDRN : Assemblée générale annuelle  
Conférence de presse projet Forêt, faune, arc-en-ciel

14. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu les documents de correspondance.

49-03-2010

16. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Bernard Bédard  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h00.

Adoptée

---

Stéphane Beauregard  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---